



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction générale des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires**
Service de la Production agricole
Sous direction des produits et marchés
Bureau des grandes cultures
3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP
Suivi par : François DUPOUY Tel 01 49 55 45 68
francois.dupouy@agriculture.gouv.fr

NOR : AGRT1112041C

CIRCULAIRE
DGPAAT/SDPM/C2011-3039

Date: 11 mai 2011

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 1 (formulaire de demande d'aide).

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire
à
Monsieur le Préfet de la Guyane

Objet : aide à l'amélioration de l'affouragement en Guyane.

Résumé :

Cette circulaire expose pour la campagne 2011 les conditions d'attribution de l'aide à l'affouragement en Guyane prévue par la mesure « céréales et oléo protéagineux en Guyane », Action 2 : aide à l'amélioration de l'affouragement du POSEI France.

Mots clés :

POSEI, DOM, Guyane, fourrages

Bases réglementaires :

- Règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission du 12 avril 2006 portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°247/2006 du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra-périphériques de l'Union.

- Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra-périphériques de l'Union déposé par la France et approuvé par la décision de la Commission du 16 octobre 2006, et ses modifications ultérieures applicables (en dernier lieu par décision de la Commission du 29 mars 2011).

DESTINATAIRES

Pour exécution :

- Monsieur le Préfet de Guyane,
- Monsieur le Directeur de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt de Guyane
Monsieur le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement (ASP)

Pour information :

- Secrétariat Général
- CGAAER
- Madame la Directrice Générale de l'ODEADOM
M. le Délégué général à l'Outre-Mer